

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: 23

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d'état-major et des armes spéciales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rait charger de cette tâche seraient bien assurément les troupes suisses. La Suisse est absolument neutre et n'a aucun intérêt engagé dans cette grave question.

Les soldats suisses supportent bien la fatigue, sont dignes de confiance et se battent admirablement; sans doute qu'ils entretiendraient de bons rapports soit avec les Turcs soit avec les chrétiens. Il va sans dire que les frais de cette occupation seraient supportés par les puissances. Vous me réjouirez beaucoup si vous estimez la présente digne de figurer dans vos colonnes.

Londres, 27 novembre 1876.

Un anti-Russe.

Nous ne savons ce qu'il peut y avoir de sérieux dans cette idée ni ce que nos autorités fédérales répondraient à une telle ouverture. Mais nous estimons qu'avant d'être absolument rejetée, elle devrait être examinée attentivement et sous ses diverses faces.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'ÉTAT-MAJOR ET DES ARMES SPÉCIALES.

Réunion annuelle du 2 décembre 1876, à l'hôtel du Faucon, à Lausanne.

Présidence de M. le colonel BURNAND.

Environ 30 officiers assistaient à la réunion.

Se font excuser par lettres : MM. le chef du département militaire fédéral, général Herzog, colonels Feiss et de Mandrot.

M. de Mandrot accompagne sa lettre de la carte au $\frac{1}{100000}$ du canton de Neuchâtel qu'il offre à la société.

Se font recevoir membres de la société : MM. S. Meyer, major à l'état-major fédéral des chemins de fer; Stue-Mazelet, capitaine d'artillerie, Ponnaz et Rochat, lieutenants d'artillerie, et Landry, lieutenant au génie.

MM. Paquier, lieutenant-colonel d'artillerie, et J. de Charrière, lieutenant d'artillerie, sont nommés vérificateurs des comptes.

M. le lieutenant-colonel Lochmann, membre de la commission de la bibliothèque, fait son rapport sur la bibliothèque. — 67 francs seulement ont été dépensés pendant l'exercice de 1876, pour l'achat de six ouvrages. M. le rapporteur conclut à ce que l'on nomme membres de la commission de la bibliothèque M. le colonel-divisionnaire Lecomte et le lieutenant-colonel Lochmann; et bibliothécaire, en remplacement de M. le colonel Melley, M. A. van Muyden, capitaine d'artillerie, et enfin à l'allocation en faveur de la bibliothèque d'une somme de 500 fr. pour l'exercice de 1877.

Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. les majors de Meuron et Butticaaz, ces différentes propositions sont adoptées, la commission de la bibliothèque est invitée à faire rentrer beaucoup d'ouvrages manquant depuis plusieurs années.

MM. les vérificateurs des comptes présentent leur rapport qui est très satisfaisant. — Les comptes, très en ordre, soldent par un actif de 1041 fr. 4 cent., plus deux actions du Tir fédéral. — Ces comptes sont approuvés.

La contribution pour 1877 est fixée à 5 fr.

M. Meyer, major à l'état-major des chemins de fer, fait à la société un exposé très intéressant sur l'utilisation des chemins de fer pour les besoins militaires en général, et la situation de cette question en Suisse en particulier.

Il rappelle d'abord les travaux faits en France sur la matière depuis

la guerre de 1870-1871, et donne connaissance du rapport fait au ministre de la guerre sur le projet de règlement général pour les transports militaires par chemins de fer, du 24 juin 1874. Il passe ensuite en revue les différentes lois suisses qui ont trait à la matière, et termine par un résumé des travaux faits jusqu'à ce jour par l'état-major fédéral des chemins de fer, travaux dont il résulte en particulier ce fait que le matériel actuellement existant en Suisse est amplement suffisant pour les besoins de notre armée.

M. le président se fait l'organe de la société en présentant ses remerciements à M. Meyer pour son travail des plus intéressants.

M. le colonel de Saussure prend ensuite la parole et demande certains renseignements de détail au sujet de l'exposé qui vient d'être fait, entr'autres en ce qui concerne le transport des chevaux. Il estime aussi que la Confédération devrait exiger pour le transport des voitures de guerre des wagons à bords mobiles, ce qui faciliterait l'embarquement de ces voitures.

M. le major Boiceau, commandant du 2^e régiment de cavalerie, intéresse vivement l'assistance en lui donnant un aperçu sur la nouvelle organisation de la cavalerie en Suisse, le personnel, le mode de recrutement, tant de la troupe que des chevaux.

Une discussion s'engage sur ce travail, discussion à laquelle prennent part MM. les colonels Burnand et de Saussure, lieutenant-colonel de Loës, major Meyer, capitaine Auberjonois, et lieutenants Frossard de Saugy et de Cérenville.

Des remerciements sont votés à M. Boiceau.

M. le major Guillemain prend ensuite la parole et montre à la société différents appareils électriques destinés à enflammer des fusées avec expériences à l'appui.

M. Guillemain est vivement remercié.

La liste des travaux étant épuisée, on passe aux propositions et communications individuelles.

M. le président donne à l'assemblée connaissance d'une proposition du comité tendant à allouer un subside à la société cantonale des officiers pour la fête fédérale des officiers qui doit avoir lieu en 1877 dans le canton de Vaud, et invite les membres de la société à formuler un chiffre.

M. le lieutenant Frossard de Saugy propose une allocation de 500 fr

M. le lieutenant de Cérenville appuie la proposition qui précède, mais demande que la lettre d'envoi au comité de la société cantonale mentionne le vœu des officiers présents, que la fête fédérale ait lieu le moins possible à Lausanne.

M. le capitaine de Constant, membre du comité de la société cantonale, donne quelques renseignements sur les vues de ce comité au sujet de la fête.

Les propositions de MM. Frossard de Saugy et de Cérenville sont adoptées.

La séance est levée à 6 $\frac{1}{4}$ heures du soir ; elle est suivie à 7 heures du banquet traditionnel.

Lausanne, le 7 décembre 1876.

Le secrétaire, H. DE CÉRENVILLE, lieut. d'artillerie.